

Association des universités
et collèges du Canada



Association of Universities
and Colleges of Canada

**NOTES POUR LA COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DE
L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
(Le texte prononcé fait foi)**

Le 1^{er} mai 2008

Robert Best, vice-président
Affaires nationales

Association des universités
et collèges du Canada



Association of Universities
and Colleges of Canada

Établie en 1911, l'Association des universités et collèges du Canada représente 92 universités et collèges universitaires publics et privés à but non lucratif. Elle a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'enseignement supérieur au Canada et à l'étranger.

Monsieur le Président, je vous remercie de nous avoir permis de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Le niveau de vie des Canadiens dépend de plus en plus de notre compétitivité au sein de l'économie mondiale du savoir. Afin de maintenir et d'accroître le niveau de vie actuel des Canadiens, nous devons solidifier la position que nous occupons parmi les chefs de file mondiaux au chapitre de la recherche. Au Canada, plus du tiers de toute la recherche effectuée à l'échelle nationale est attribuable aux universités, ce qui représente une proportion plus élevée que dans tout autre pays du G7. Comme la recherche universitaire au Canada est mieux distribuée, géographiquement, que celle qu'effectue le secteur privé ou le gouvernement, elle joue un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de toutes les régions du pays. Les universités forment des chercheurs de premier ordre, qui sont de plus en plus en demande dans tous les secteurs de l'économie. En outre, le secteur universitaire est le seul à effectuer de la recherche pour tous les autres secteurs.

La recherche universitaire est une véritable réussite canadienne, mais cela n'a pas toujours été le cas. Si le Canada ne court plus le risque de subir un exode des cerveaux et que, au contraire, il profite aujourd'hui d'un afflux de cerveaux, c'est grâce aux investissements réalisés au cours de la dernière décennie par les gouvernements fédéral et provinciaux de toutes allégeances et par les universités.

Mais bien qu'ils soient remarquables, les acquis du Canada en matière de recherche universitaire au cours des dix dernières années demeurent vulnérables. Nos concurrents du G7, de même que des concurrents émergents comme la Russie, la Chine et l'Inde, investissent massivement dans la recherche – y compris dans la recherche universitaire – afin d'augmenter leur capacité concurrentielle dans la course mondiale au talent, aux investissements et aux emplois bien rémunérés.

Monsieur le Président, le succès de la stratégie fédérale en matière de sciences et technologie dépendra principalement des personnes : de la capacité à former, à attirer et à retenir des chercheurs doués, possédant les compétences si précieuses dans l'économie axée sur le savoir. Au cours de la prochaine décennie, l'économie du savoir devrait générer considérablement plus d'emplois pour les titulaires de diplômes aux cycles supérieurs, et les départs à la retraite de diplômés actuellement sur le marché du travail devraient créer une demande massive de renouvellement.

Au-delà des gens, il sera très important de favoriser une approche équilibrée au moment de mettre en œuvre les aspects public/privé et ciblés/non ciblés de la stratégie. La stratégie fédérale en matière de sciences et technologie renforce considérablement l'importance du soutien fédéral pour les découvertes et la création, pour former, attirer et maintenir en poste des chercheurs, pour l'infrastructure de recherche de pointe, et pour les coûts engagés par les établissements qui offrent un environnement de recherche de grande qualité. Des investissements accrus et équilibrés dans ces quatre éléments sont essentiels pour maintenir et accroître notre capacité concurrentielle en recherche universitaire. Dans le cadre de la mise œuvre de la stratégie, Monsieur le Président, je tiens particulièrement à attirer l'attention sur la question du soutien destiné aux frais

engagés par les établissements, aussi appelés frais « indirects » de la recherche. Ces frais comprennent : le fonctionnement et l'entretien des installations de recherche; la gestion du processus de recherche, depuis la préparation des propositions jusqu'à la production de rapports; le respect de la réglementation et des normes de sécurité; la gestion de la propriété intellectuelle; la transmission du savoir.

La stratégie accorde également beaucoup d'importance au renforcement des capacités du secteur privé relativement à la recherche et à la valorisation des résultats de la recherche tout en préservant le leadership canadien en ce qui concerne le rendement du secteur public en R-D, ainsi qu'à déterminer les domaines de recherche où le Canada peut jouer un rôle de leader, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer la recherche fondamentale dans son ensemble. En ce qui concerne le secteur privé, il convient de souligner que le Canada se classe d'ailleurs en tête des pays du G7 pour la part des investissements en recherche du secteur privé destinée aux universités, et en deuxième place au sein du G7 pour la part de la recherche universitaire financée par le secteur privé. Depuis 2001, le secteur privé a accru ses investissements dans la recherche universitaire à un rythme quatre fois plus rapide que ses investissements dans sa propre recherche.

Tout ceci est certes encourageant, mais nous pouvons faire encore davantage pour renforcer les partenariats entre les universités et le secteur privé, ainsi qu'avec les secteurs public et à but non lucratif, surtout en ce qui a trait à la transmission du savoir. Les universités jouent un rôle de plus en plus important de pôles intersectoriels, à la fois par l'entremise de leurs programmes et de leurs recherches en général, mais également grâce aux centres, aux instituts ainsi qu'aux parcs de recherche et d'innovation qui permettent aux chercheurs universitaires de collaborer avec d'autres chercheurs et des professionnels d'autres secteurs spécialisés dans l'application des résultats de recherche.

Finalement, Monsieur le Président, je souhaite terminer en abordant brièvement la question de la reddition de comptes. L'AUCC s'emploie à améliorer la visibilité, la reddition de comptes et la transparence en matière d'investissements fédéraux dans la recherche universitaire. En 2005, nous avons lancé notre premier rapport périodique public sur les répercussions de la recherche universitaire au Canada, intitulé *En plein essor*. Une nouvelle édition du rapport paraîtra cette année en octobre. Ce n'est qu'un exemple parmi les nombreux gestes que nous posons dans le but de faire connaître aux décideurs et au grand public l'importance de la recherche universitaire et sa contribution au bien-être économique et social du Canada.

Merci de votre attention,